

P.02

L'événement

SIGNATURE DE LA
CONVENTION-CADRE
TRIENNALE ÉTAT-FPSPP

P.24

Stratégie

LA QUALITÉ, UNE PRIORITÉ
POUR TOUS LES ACTEURS
DE L'APPRENTISSAGE

P.26

Vu d'ailleurs

MAROCC : FORMER
LES SPÉCIALISTES DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES

INFFO
FORMATION

INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 918 • Du 15 au 31 mars 2017 www.centre-info.fr



En formation
chez CSP.

© CSP

P.9 *À la une*

ORGANISMES DE FORMATION

LA COLLECTE D'INFORMATIONS QUALITÉ A COMMENCÉ

Le site d'information sur l'activité paritaire dans l'emploi et la formation



Publicité



Créé sous l'impulsion du Copanef, le site paritarisme emploi-formation a pour objectif de valoriser l'activité paritaire dans le champ de l'emploi et de la formation.

Décisions des instances paritaires (Copanef, Coparef, CPNE, ...), accords de branches, actualités, certificats de qualification professionnelle, sites utiles, glossaire, ... ce site est une ressource pour toute personne souhaitant obtenir des informations sur les instances paritaires, leur fonctionnement et leurs travaux.

Sommaire



- p. 2 **L'événement**
En 2017, priorité aux méthodes innovantes pour la formation des demandeurs d'emploi
- p. 4 **L'essentiel**
- p. 9 **À la une**
Organismes de formation : la collecte d'informations qualité a commencé
- p. 15 **Guide pro**
Expertise
Le service militaire volontaire
Savoir-agir
S'engager dans une certification qualité
Législation
Cas de non versement de l'allocation de formation
- p. 19 **Acteurs**
- p. 24 **Stratégie**
La qualité, une priorité pour les acteurs de l'apprentissage
- p. 26 **Vu d'ailleurs**
Maroc : former les futurs spécialistes des énergies renouvelables
- p. 28 **Reportage**
Salon de l'agriculture : mise en situation réussie pour les stagiaires de l'Afpa Corse
- p. 30 **Portrait**
Catherine Perret, secrétaire confédérale en charge de la formation à la CGT
- p. 32 **Tu, vu, entendu**

En deux MOTS

Référencement

Les financeurs publics et paritaires doivent désormais s'assurer de la capacité des organismes à réaliser des formations de qualité. Les prestataires sont invités à renseigner sur le Datadock 21 indicateurs, et à apporter la preuve qu'ils respectent les critères énoncés. Inscrits sur cet "entrepôt de données", ils pourront dès lors figurer sur les "catalogues de référencement" des financeurs. Notre dossier "À la une" (pages 9 à 14) explique cette démarche. En rubrique "Savoir-agir" (page 16), des conseils sont apportés aux organismes qui réfléchissent à leur stratégie qualité. Enfin, Centre Inffo organisait le 6 mars dernier un séminaire sur la qualité (en pages 24-25) : occasion de rappeler la nécessité de contribuer à une "auto-évaluation permanente".

Territoires

Les Régions multiplient actuellement les initiatives en faveur de la formation et de l'orientation professionnelle. Témoins, la première Quinzaine normande de l'apprentissage, lancée le 9 mars (page 20), la tenue de huit salons "Taf" (Travail, avenir, formation) en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du 3 au 23 mars (page 21), les récents travaux de l'Observatoire régional des métiers en Paca (page 22), ou encore le "Mois de la formation" en Bretagne (page 23), relayé par une campagne d'information et d'incitation à entrer dans les dispositifs de formation.

La rédaction



Retrouvez sur www.actualite-de-la-formation.fr ce numéro téléchargeable et les documents-clés



est une publication bimensuelle de Centre Inffo • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
• www.centre-inffo.fr • 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-inffo.fr • **Directeur de la publication** : Julien Nizri
• **Rédacteur en chef** : David Garcia • **Rédacteur en chef adjoint** : François Boltz • **Rédactrice-graphiste** : Sandy Brunel
• **Rédacteurs** : Benjamin d'Alguerre, Nicolas Deguerry, Béatrice Delamer, Christelle Destombes, Laurence Estival, Aurélie Gerlach, Philippe Grandin, Mariette Kammerer, Cédric Marin, Dominique Perez, Elsa Sabado • **Rédacteur-réviseur** : Abdoulaye Faye • **Collaborations** : Françoise Gérard, Valérie Michelet, Christelle Monneret, Loïc Lebigre • **Service commercial** : Guillaume Fournier • **Commission paritaire** : n° 1217 G 82527 • **ISSN** : 2491-7761 • **Impression** : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94120 Fontenay-sous-Bois • **Publicité** : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr • **Abonnement** : 190 € HT

CONVENTION-CADRE TRIENNALE ÉTAT-FPSPP

EN 2017, PRIORITÉ AUX MÉTHODES INNOVANTES POUR LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'avenant financier à la convention-cadre triennale conclue entre l'État et le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) est à présent signé. Il définit les orientations d'intervention en matière de formation professionnelle pour cette année. 1,48 milliard d'euros est mobilisé.

Aurélie Gerlach



L'IMAGE

La signature de l'avenant par Myriam El Khomri, ministre du Travail, Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Dominique Schott et Pierre Possémé, respectivement président et vice-président du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

“ Il nous faut tous travailler rapidement pour que se déploient sur le territoire les actions de formation qui sont indispensables au renforcement des compétences des actifs comme au développement des entreprises”, déclarait Myriam El Khomri, le 28 février dernier, lors de la signature officielle de l'avenant financier à la convention-cadre triennale conclue entre l'État et le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

En effet, précisait-elle, “la signature de ce jour n'est pas une fin, mais un commencement, car il va falloir à présent préciser les critères des appels à projets, monter les partenariats avec les Conseils régionaux, les Opca, Pôle emploi et passer à l'action sur le terrain”.

1,48 milliard d'euros d'engagements pour 2017

Au total, le montant des engagements pour l'année 2017 a été fixé à 1,48 milliard d'euros (1,34 milliard de recettes et ressources du FPSPP et 142 millions de

Le 28 février dernier au ministère du Travail, lors de la signature de l'avenant à la convention-cadre qui définit les orientations d'intervention du Fonds en matière de formation professionnelle.



recettes de l'État et du Fonds social européen). “C'est inférieur à 2016, où 1,6 milliard d'euros avait été mobilisé, indique Pierre Possémé, vice-président (Medef) du FPSPP, mais pour autant, “cet effort est exceptionnel”.

Notamment, 350 millions sont budgétés pour l'accès à l'emploi par les formations en alternance, et 310 millions pour le financement d'actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi. L'enveloppe pour les “mesures exceptionnelles d'appui aux politiques publiques de formation des demandeurs d'emploi” se monte à 264 millions d'euros. 225 millions sont consacrés à la mise en œuvre du compte personnel de formation, et 194 millions au développement de la formation dans les PME.

Les orientations stratégiques du Copanef

La présidence du Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) a présenté ses orientations stratégiques en matière d'intervention en 2017 qui, au-delà de la



Il faut à présent monter les partenariats avec les Conseils régionaux, les Opca, Pôle emploi”

Myriam El Khomri

ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

reconduction des axes d'intervention usuels du FPSPP, se structurent autour de trois projets : offre de formations digitales, pour les “métiers rares ou de niche”, et pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Les formations digitales, pour les publics dont la qualification est inférieure au niveau III (bac + 2), devront être complémentaires des initiatives régionales existantes. Des appels à projets auprès des Opca permettront de cofinancer des formations à dominante ouverte et à distance. Il est envisagé de créer 20 000 places.

350 MILLIONS D'EUROS SONT BUDGÉTÉS POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI PAR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

Au sujet des métiers rares ou de niches identifiés par les partenaires sociaux et les Régions, il s'agit de sauvegarder les savoir-faire traditionnels ou à haute technicité : taille de pierre, dentelle, ou certains métiers du spectacle vivant, des loisirs et de l'audiovisuel, etc. De 3 500 à 4 000 personnes seront formées dans les 18 régions.

En faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés, les expérimentations conduites dans les régions Île-de-France et Hauts-de-France seront étendues, pour toucher entre 800 et 1 200 personnes. Cours de langue, accompagnement au projet d'orientation, suivi d'une formation professionnalisante ou certifiante... chaque parcours sera adapté au profil de la personne. L'avenant à la convention-cadre propose la mise en place d'un groupe de travail associant les partenaires sociaux et l'État et pouvant convier des experts ainsi que les porteurs des expérimentations, afin d'identifier les modalités d'intervention du FPSPP les plus adaptées opérationnellement.

Pour leur part, les Régions n'étaient pas partie prenante à la négociation de l'annexe financière 2017. Elles n'en ont pas moins la pleine compétence sur la formation des demandeurs d'emploi, et l'association Régions de France a déploré que la définition des priorités écarte de fait la commande régionale, en faveur de programmes de l'État ou de Pôle emploi. À l'heure actuelle, seules deux Régions se sont engagées dans le prolongement du plan 500 000 : la Bretagne, qui inaugurerait le 1^{er} mars son “Mois de la formation” (voir en page 23), et le Centre-Val de Loire. ●



Compte personnel d'activité PROCHAINE MISE EN ŒUVRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après le Conseil commun de la fonction publique du 6 mars, le Cnefop a examiné le projet de décret relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ces dispositions entreront en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017. Elles prévoient que les agents publics puissent bénéficier d'un crédit d'heures fixé en fonction de leur projet, dans la limite de 150 heures. Pour les fonctionnaires occupant un emploi de catégorie C sans avoir atteint un niveau de formation classée au niveau V (niveau CAP), le compte sera alimenté à hauteur de 48 heures

par an avec un plafond de 400 heures, indique le projet de décret. Les agents pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé, assuré par un responsable des ressources humaines formé à cet effet. L'Union des fonctions publiques et assimilées CFDT, par la voix de sa secrétaire générale Mylène Jacquot, salue "l'avancée" que représente ce texte, avec "la construction de droits universels, attachés à la personne, mais aussi au citoyen par l'intermédiaire du compte d'engagement citoyen". Philippe Crépel, porte-parole de l'Union générale des fonctionnaires (UGFF) CGT, pointe la difficulté actuelle, pour les agents, à exercer leurs droits à la formation : trop souvent,



Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, ici le 12 janvier lors du lancement officiel du CPA.

les nécessités de service provoquent l'annulation des départs en formation, témoigne-t-il. Il s'agit donc d'y remédier.

+ D'INFOS

www.fonction-publique.gouv.fr/conseil-commun-de-la-fonction-publique



L'image

L'exposition "Transmettre : une fierté"

Elle ornara les murs extérieurs de l'Hôtel du Châtelet, siège du ministère du Travail à Paris, jusqu'au 22 avril. Inaugurée le 22 février dernier, l'exposition de photographies "Transmettre : une fierté" est consacrée à la transmission de compétences dans le secteur de l'industrie. Des photographies prises dans l'Yonne par Christian Morel.

Elle l'a dit



Le management, c'est la capacité de s'adapter à son équipe en fonction du contexte"

Christine Losardo

formatrice en management à la SNCF, lors d'une journée d'étude organisée par les étudiants du master 2 Formation des adultes, du Cnam, le 4 mars, sur le thème : "Peut-on former au management ?"



Volontariat LE SERVICE CIVIQUE FÊTE SES 7 ANS



Des jeunes volontaires reçus à l'Élysée.

Le 10 mars dernier, le service civique fêtait ses 7 ans au Forum de l'engagement, à Paris : lancement de vingt jours "de mobilisation et d'interaction" des acteurs du service civique.

Le dispositif a touché depuis 2010 près de 200 000 jeunes de tout horizon, dont près de 100 000 sur la seule année 2016, et mobilisé près de 10 000 organismes pour proposer des missions d'intérêt général. En 2017, l'Agence du service civique, présidée par Yannick Blanc, haut-commissaire à l'engagement civique, a pour objectif de permettre à 150 000 jeunes de s'engager. Les organismes agréés ont l'obligation d'assurer une formation à leurs volontaires.

+ D'INFOS

www.service-civique.gouv.fr



AURÉLIA BOLLÉ
nouvelle déléguée générale du Ffod

Depuis le 1^{er} mars 2017, Aurélia Bollé est la nouvelle déléguée générale du Forum des acteurs de la formation digitale présidé par Jacques Bahry. Elle remplace à ce poste Sonia Le Louarn. Dans le même temps, le Ffod installe son bureau dans les locaux de Centre Inffo, à La Plaine-Saint-Denis. Aurélia Bollé était auparavant responsable du numérique à l'Observatoire du livre et de l'écrit de la Région Île-de-France. Dans son précédent poste, elle a mis en œuvre la stratégie numérique de l'organisme et accompagné les professionnels du livre dans leur transition numérique.

+ 25 %

c'est la progression du nombre de candidatures à l'Épide (l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi) en janvier 2017.
www.epide.fr

80 %

des recruteurs français se déclarent favorables à plus de diversité dans les recrutements (étude Monster).

Plan "500 000 formations supplémentaires" PLUS D'UN MILLION D' ACTIONS ENREGISTRÉES EN 2016

Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, ont présenté le 8 mars le bilan 2016 du plan "500 000 formations supplémentaires".

Il fait état de la réalisation de plus de 1 26 000 actions, dont 975 000 formations régionalisées, 76 000 contrats de professionnalisation et 7 000 accompagnements collectifs à la validation des acquis de l'expérience. Sur le volet régionalisé du plan, le taux de réalisation est de 94 % hors Réunion (données non disponibles) et hors Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, non engagé dans le plan. La durée moyenne des formations est de 487 heures. Pour plus du tiers d'entre elles, elles sont à visée certifiante. Les publics les plus éloignés de l'emploi sont prioritaires. De fait, 28 % des formations ont bénéficié à des personnes peu ou pas qualifiées, 29 % à des jeunes de moins de 26 ans, plus de 20 % à des seniors, environ 20 % à des demandeurs d'emploi de longue durée et 11 % à des personnes en



Clotilde Valter, secrétaire d'État en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, ici au ministère du Travail le 22 février dernier.

situation de handicap. Outre l'implication des membres de la gouvernance quadripartite (État, Conseils régionaux, organisations syndicales et d'employeurs), les ministres ont salué le rôle de Pôle emploi dans la mise en œuvre opérationnelle. Au sujet de la prolongation du plan sur ce premier semestre 2017, les préfets de région négocient avec les Conseils régionaux et les Coparef. À la date de la présentation du bilan, sur dix-huit Régions, cinq avenants étaient finalisés ou en cours d'élaboration et quatre lettres d'engagement signées. Les discussions étaient avancées dans quatre Régions, ouvertes dans deux autres. L'évaluation du programme en 2017 permettra d'en tirer des enseignements qualitatifs.

+ D'INFOS

<http://travail-emploi.gouv.fr>



Outre-mer DES PARCOURS DE MOBILITÉ EN MÉTROPOLE

200 jeunes Ultramarins vont bénéficier de parcours spécifiques de mobilité en métropole avec un emploi assuré au retour.

La ministre des Outre-mer, Éricka Bareigts, et la présidente d'Opcalia, Marie Russo, ont signé le 27 février un accord national de partenariat en ce sens. Courant jusqu'en août 2018, il prend la forme d'une expérimentation inscrite dans la loi "Égalité réelle outre-mer" adoptée le 14 février dernier. La démarche s'appuie sur la préparation opérationnelle à l'emploi collective et le contrat de professionnalisation. Il s'agit notamment d'apporter une réponse au "déficit structurel et inéluctable de certaines offres de formation", a souligné Éricka Bareigts.

D'INFOS
www.outre-mer.gouv.fr

Garantie jeunes RÉFLEXIONS AUTOUR D'UN "CAPITAL FORMATION" POUR LES JEUNES



Antoine Dulin, membre du Cese au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative.

un capital formation, en abondant de trois à cinq ans le CPF du jeune pour lui permettre de se former. Antoine Dulin propose par ailleurs de fusionner les Missions locales et les réseaux d'information jeunesse dans un nouveau "Pôle jeunesse", point d'accueil unique.

D'INFOS
www.lecese.fr

À l'occasion d'une journée d'échanges sur la garantie jeunes organisée le 27 février par l'UNML (Union nationale des Missions locales), Antoine Dulin, membre du Cese (Conseil économique, social et environnemental) et chargé par le Premier ministre d'une mission sur la simplification des dispositifs d'aide aux jeunes, a présenté ses propositions. Il suggère d'organiser pour les jeunes des "Rendez-vous des droits" dans les Missions locales. Il conseille aussi de lever la limitation de durée de la garantie jeunes, qui serait envisagée comme une allocation, et de lui greffer

Programme d'investissements d'avenir LES RÉGIONS INVITÉES À DÉFINIR LEURS PRIORITÉS

Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, a présenté le volet régionalisé du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 10 milliards d'euros.

La conduite de ces actions dans le cadre d'une gouvernance commune État-Régions, et selon un principe de parité de financement (à un euro apporté par l'État correspond un euro apporté par la Région pour chaque action sélectionnée), apparaît "parfaitement articulée à la politique des pôles de compétitivité qui mobilise, dans chaque territoire, recherche, innovation, industrie

et formation", a souligné le Premier ministre. Ces pôles de compétitivité, qui agrègent près de 8 500 entreprises et 1 150 établissements publics de recherche ou de formation, vont ainsi "disposer d'un levier supplémentaire pour porter leurs projets structurants pour les filières industrielles". De ce point de vue, "ils sont aussi susceptibles d'accompagner des projets d'entreprises qui souhaiteront bénéficier également du soutien financier de l'État et des Régions". Par ce programme d'investissement régionalisé, a conclu le Premier ministre, l'État et les Régions



Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve.

vont investir conjointement jusqu'à un milliard d'euros dans des actions en faveur du développement des "PME innovantes régionales".

D'INFOS
www.gouvernement.fr



Le premier "Juridikthon" DES INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES ASSORTIES DE GARANTIES JURIDIQUES



Les lauréates du "Juridikthon", le 6 mars au ministère du Travail.

Un grand prix récompensant la meilleure innovation organisationnelle assortie de garanties juridiques a été remis le 6 mars par Myriam El Khomri, ministre du Travail.

L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) a co-organisé le premier "Juridikthon" les 2 et 3 mars à Lyon. Le prix du jury a été décerné à l'équipe composée de Cindy Diaz, Bénédicte Roux et Julie Samarra, pour un projet portant sur la régulation de la charge de travail. L'objectif était de proposer à des entreprises qui souhaitent développer des innovations organisationnelles des solutions sécurisées juridiquement. Six équipes ont concouru dans un format "hackathon". Les travaux ont mobilisé au total plus d'une centaine de personnes.

D'INFOS
www.anact.fr

Ministère de la Justice POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE



Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice.

Le 7 mars, Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice, Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Jean-Patrick Gille, président de l'Union nationale des Missions locales, ont renouvelé le partenariat en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice. Il prévoit de consolider des partenariats avec des acteurs multiples (entreprises, centres de formation, etc.). Le ministère du Travail va cofinancer 50 postes de conseillers justice dans les Missions locales. Ils pourront intervenir au sein des établissements pénitentiaires ou sur les lieux de placement.



ATELIERS DE FORMATION SUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

21 mars à Paris

Organisés à l'occasion de la Semaine de l'industrie par la Fabrique de l'industrie, à destination des acteurs de la formation professionnelle. Cette rencontre permettra aux participants d'interagir avec des experts industriels. Les ateliers sont labellisés par la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie.
www.la-fabrique.fr

TROPHÉES DE L'ORIENTATION

28 au 30 mars à Paris

Le concours vidéo "Je filme ma formation" a été lancé en novembre avec le soutien du ministère du Travail. Il vise à valoriser les formations et les organismes qui les proposent. 240 projets ont vu le jour. La cérémonie de remise des Trophées sera présidée par Luis Molina, directeur emploi d'EDF.
www.jefilmemaformation.tv

"APP EN RÉSONANCE"

13 mai à Paris

L'APapp, l'association pour la promotion du label APP (Atelier de pédagogie personnalisée) fête ses 10 ans. Le travail de l'APapp s'est notamment traduit par la reconnaissance du label APP comme label qualité par le Cnefop, et par l'habilitation nationale évaluation et formation sur le certificat CléA. Le réseau souhaite "contribuer à la réflexion collective afin d'assurer ensemble l'accessibilité à l'éducation permanente et à la formation".
www.app-reseau.eu

68 %

des salariés français se déclarent satisfaits de leur travail (étude "Workforce View" en Europe du spécialiste du "capital humain" ADP).

www.fr.adp.com

OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ

Réservez votre espace publicitaire dans **INFFO FORMATION**

Contact : 01 40 09 68 47
E-mail : ingrid.dubocq@ffe.fr

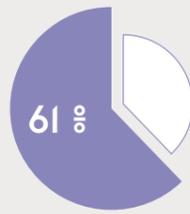


FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL : L'ENQUÊTE "QUE SONT-ILS DEVENUS ?"

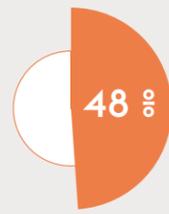
Le Fongecif Île-de-France publie les résultats d'une étude intitulée "Les bénéficiaires d'une formation hors temps de travail : que sont-ils devenus ?", menée auprès de l'ensemble de ses bénéficiaires sortis de formation entre juin 2013 et juin 2015. Elle montre la satisfaction de ceux qui ont pu mener à bien leur projet et "transformer l'essai".

Enquête réalisée par l'Observatoire des transitions professionnelles, financé par le FPSPP. <http://info.info-fongecif-idf.fr>

LES RAISONS DE SE FORMER HORS TEMPS DE TRAVAIL



SOUHAITAIENT D'ABORD ÉVOLUER DANS LEUR EMPLOI

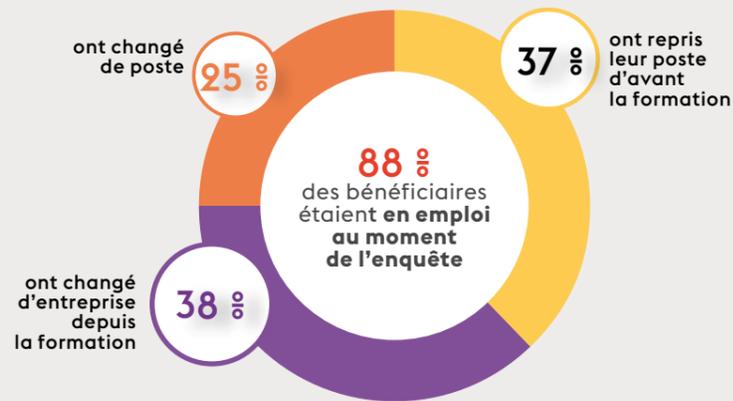


SOUHAITAIENT CHANGER DE MÉTIER



ÉTAIENT À LA RECHERCHE D'UN "ENRICHISSEMENT PERSONNEL"

LE RETOUR EN ENTREPRISE DES ANCIENS STAGIAIRES



ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Lorsque les anciens bénéficiaires ont connu un changement professionnel...



DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL ONT OBTENU LEUR DIPLÔME DANS SA TOTALITÉ.



DÉTENAIENT DÉJÀ UN DIPLÔME DE NIVEAU I OU II (ÉTUDES SUPÉRIEURES) AVANT DE COMMENCER LA FORMATION.



JUGENT LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE PLUS FAVORABLE DEPUIS LEUR FHTT.



Une réunion Datadock au Forco (Opcra du commerce et de la distribution).

Organismes de formation

LA COLLECTE D'INFORMATIONS QUALITÉ A COMMENCÉ

Pour faciliter ultérieurement le référencement des organismes de formation qui répondent aux critères de qualité prévus par le décret du 30 juin 2015, le Opcra-Opacif disposent désormais d'un outil, le Datadock. Les organismes de formation sont invités à inscrire leurs données dans ce répertoire informatique mutualisé, à partir duquel les financeurs utilisateurs du Datadock élaboreront ensuite leur catalogue de référencement.

3 RAISONS DE LIRE CES ARTICLES

Les organismes de formation commencent à alimenter le Datadock

Une procédure qui va entrer dans les habitudes de travail

Les Opcra expliquent, conseillent et accompagnent

LE DATADOCK, NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR LES ORGANISMES DE FORMATION

Si l'inscription sur le Datadock peut être vécue comme une contrainte par les organismes de formation (OF), particulièrement par les petites structures, nombreux sont ceux qui la perçoivent comme une opportunité pour faire le point sur leurs pratiques.

Aurélie Gerlach



13 600 organismes de formation étaient (début mars) en cours d'enregistrement sur le Datadock.

1 000 sont déjà référencés.



1. Voir dans *Inffo formation* n° 912, pages 24-25. Téléchargeable à l'adresse : www.actualite-de-la-formation.fr/inffo-formation/telecharger-inffo-formation

2. Office professionnel de qualification des organismes de formation.

“ Nous sommes favorables au renforcement des exigences de qualité pesant sur les organismes de formation. C'est un vecteur d'amélioration de la crédibilité de notre secteur qui est attaqué depuis des décennies.”

Pour Michel Clézio, président de la Fédération nationale des Urof (Unions régionales des organismes de formation), la mise en place du Datadock est loin d'occasionner une levée de boucliers de la part des organismes de formation. “Nous n'avons pas eu de remontées de terrain criant à l'usine à gaz”, déclare-t-il ainsi.

Pour autant, les acteurs en conviennent : l'enregistrement sur la nouvelle plateforme peut représenter une charge pour les petites structures disposant de moyens humains limités, et n'ayant encore jamais réalisé de démarche qualité. Soit plusieurs jours de travail.

Des réunions d'information ouvertes

“Nous comptons une majorité d'adhérents de taille moyenne, qui emploient entre 20 et 30 salariés. Ceux-ci ont les moyens de faire la démarche d'inscription sur le Datadock. Ceux qui nous sollicitent le plus sont les OF de taille inférieure”, confirme Michel Clézio. C'est pourquoi la fédération des Urof, assistée du Synofdes (Syndicat national des organismes de formation de l'économie sociale) propose une assistance à ses adhérents (mails méthodologiques, hotline juridique...).

“Il est vrai que tout le monde n'a pas la motivation et la capacité d'appréhender une démarche qualité et certains ont plus de mal que d'autres,



Des conseillères de CSP.

observe Philippe Cusson, président du Sycfi (Syndicat des consultants-formateurs indépendants). C'est pourquoi nous menons un travail de communication, qui passe par la création d'un guide, mais aussi par des réunions d'information qui sont ouvertes à tous, dans toutes les régions.”

Pas d'inquiétude chez les grands OF

Du côté des organismes de taille plus importante, la nouvelle obligation est loin d'être une source d'inquiétude. Et pour cause : ceux-ci sont souvent déjà détenteurs d'un label ou une certification reconnue par le Cnefop. Ils bénéficient donc d'une procédure simplifiée pour s'inscrire sur le Datadock.



En formation-action collaborative.

“Nous menons une démarche qualité exhaustive depuis longtemps. Nous sommes certifiés Iso 9001 depuis 1991 et qualifiés OPQF¹, ce qui a facilité notre référencement au Datadock, effectif depuis mi-février. La démarche a été d'autant plus légère que nous avons déjà fourni toutes les preuves”, indique Aurélie Feld, directrice générale de CSP, l'un des organismes de formation majeurs sur le marché français. 75 % de son activité se porte sur l'intra-entreprise et le sur-mesure et la part du chiffre d'affaires financée par des tiers (Opcas et autres financements publics) est de 16 %. “Les entreprises sont peu préoccupées par nos certifications. Ce qui les intéresse, c'est avant tout d'avoir un retour sur leur investissement formation.” C'est pourquoi CSP passe au crible les évaluations de chaque session de formation, dans le but de déceler un mauvais retour et d'y répondre.

Aurélie Feld considère que “pour les organismes de formation qui n'ont pas de certification, le Datadock est un bon outil. D'autant que les financeurs ont travaillé ensemble et mis en place un processus unifié”.

Un premier pas vers la certification

Certains préfèrent voir le Datadock comme une opportunité. Ainsi, pour Philippe Cusson, la démarche “permet aux OF de faire le point, d'analyser leur pratique... D'être au clair sur ce qu'ils font, et ce qu'il ne font pas. C'est loin d'être inutile.” ●●●

3 QUESTIONS À

Jean Wemaëre, président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP)



“Le contrôle ne doit pas l'emporter sur la qualité réelle”

Quel regard porte la FFP sur le Datadock ?

Le Datadock est un outil créé par les Opcas qui repose sur la volonté légitime de mutualiser leur nouvelle mission mais qui comporte deux risques majeurs. Premièrement, le développement de barrières à l'entrée fondées sur des critères qui ne respectent pas la transparence et l'objectivité indispensables à tout secteur concurrentiel. Deuxièmement, l'accroissement de la charge administrative et de la complexité pour les entreprises de formation. Quelle est la méthodologie de référencement des entreprises de formation ? Sur la base de quels critères les Opcas réaliseront-ils leur propre catalogue de référencement ? Comment seront exploitées les

données renseignées ? Quelles garanties de confidentialité ? Nous souhaitons que la période transitoire permette d'apporter des réponses claires à ces questions.

marché de la formation pour créer les conditions du développement sain et loyal d'une offre de formation innovante et de qualité.

Comment la FFP accompagne-t-elle ses adhérents ?

Comme le prévoit le décret du 30 juin 2015, toutes les entreprises de formation disposant d'un label reconnu par le Cnefop ont un accès facilité au catalogue de référencement des financeurs. C'est le cas des 550 adhérents de la FFP qui, par nos statuts, sont engagés dans la certification OPQF. Nos interrogations portent surtout sur les acteurs qui ne sont pas adhérents de la FFP et qui ne disposent pas d'un label reconnu par le Cnefop. Il faut leur garantir l'accès au

Comment les OF ont-ils été associés à la mise en place du Datadock ?

La FFP a des relations continues avec les financeurs publics et paritaires. Notre position a toujours été claire. Il est légitime que ceux-ci s'assurent du professionnalisme de l'entreprise de formation dont ils financent une prestation. Mais ils ne doivent pas devenir acheteurs pour le compte des bénéficiaires. Sinon, le contrôle l'emportera sur la qualité réelle, c'est-à-dire sur la réponse aux attentes des entreprises et des apprenants.

Propos recueillis par Aurélie Gerlach

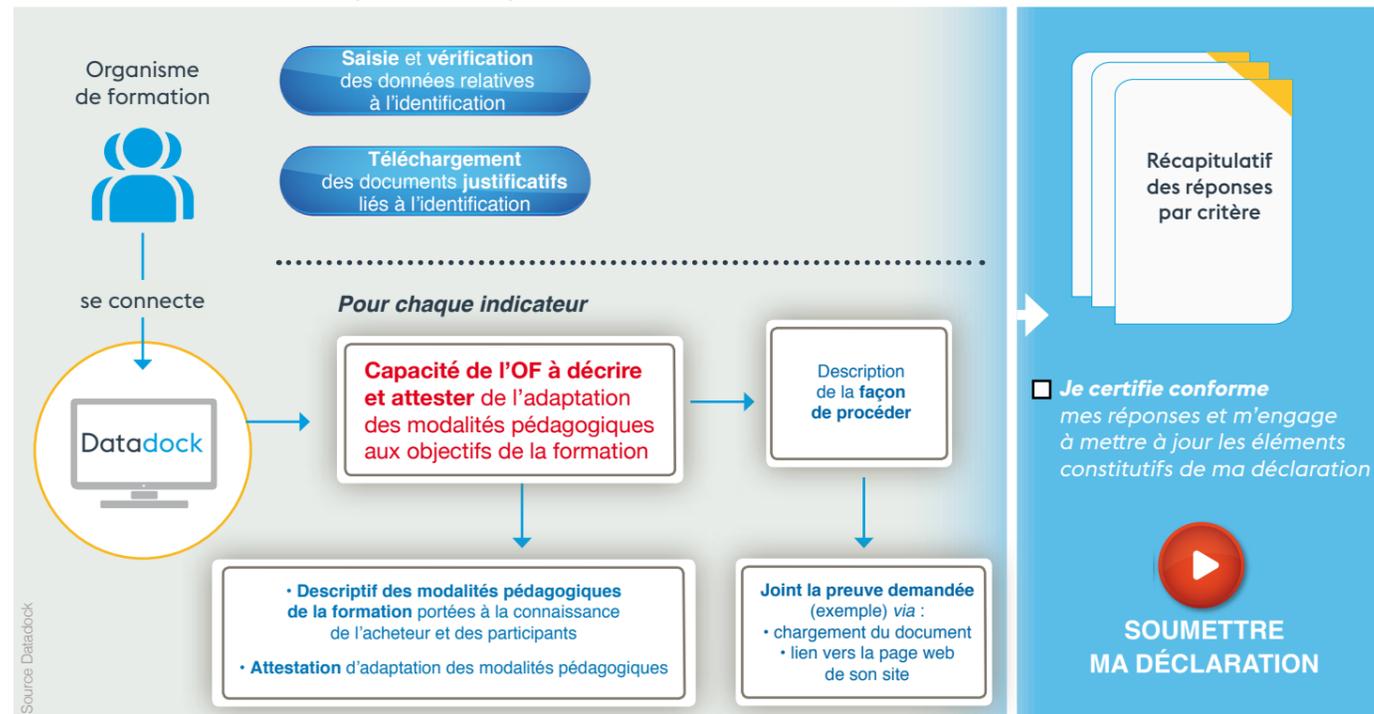
REPÈRES

D2OF, GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

La loi du 5 mars 2014 confie aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du contrôle de la qualité des organismes de formation. Vingt Opcas et Opacif ont créé un outil commun ouvert à tous les financeurs (Pôle emploi, Régions, Agefiph...) : le Datadock. Pour s'enregistrer, les organismes doivent déposer les éléments de preuve liés à 21 indicateurs définis par l'ensemble des Opcas et Opacif.

D2OF, un groupement d'intérêt économique réunissant les Opcas et Opacif, gère ce service d'enregistrement. Il est présidé par Stéphanie Lagalle, directrice générale d'Opcaim. “Nous travaillons sur trois aspects : les questions techniques, la communication et la mise en commun de nos systèmes d'information, explique Arnaud Muret, vice-président du GIE et directeur général d'Actallians. Notre rôle est également de faire du contrôle de conformité suite à l'enregistrement des organismes.”

Déclaration dans le Datadock d'un organisme de formation sans labellisation reconnue par le Cnefop



Au centre de formation du CHU de Nice.

Pour le moment, seule l'Université Pierre et Marie Curie, à Paris, détient le label FCU, une certification reconnue par le Cnefop, mais selon le président de la CDSUFC, ce sera le cas d'une dizaine d'établissements universitaires d'ici juin 2017.

Ce sont les financeurs qui réfèrent

Reste encore quelques incertitudes, selon Michel Clézio : "Quel pontage entre Pôle emploi et le Datadock ? Quid des labels mis en place par certaines Régions, qui ne sont pas reconnus par le Cnefop ? Il serait bon que tout soit harmonisé pour que nous n'ayons pas à mener de front plusieurs démarches." Une question cruciale pour les adhérents des Urof, qui interviennent essentiellement sur la commande publique.

Un enregistrement sur le Datadock ne garantit pas à un organisme de formation que ses formations seront financées, car les financeurs (Opca/Opacif, ou autres) réaliseront leur propre référencement. Une source d'interrogations pour la Fédération de la formation professionnelle (voir interview page 11), mais pas pour Michel Clézio : "Les Opca continueront de travailler avec les organismes de formation avec lesquels ils travaillent depuis longtemps. Par ailleurs, rien ne remplacera leur rôle sur le terrain et la relation directe avec les OF", dit-il. ●

●●● D'autres y voient l'occasion d'amorcer une démarche qualité plus poussée. C'est le cas d'Alain Gonzalez, président de la CDSUFC (Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue) : "Bien sûr, nous répondrons aux nouvelles exigences, mais nous sommes davantage attentifs à diriger les services de formation continue universitaires vers des labels et certifications reconnus par le Cnefop. Nous considérons que pour une entreprise, c'est plus rassurant que la seule inscription sur le Datadock. Ceci étant, d'un point de vue stratégique, cela permet à certains de faire une première partie du chemin vers une certification."

LES OPCA, DES APPUIS "BIENVEILLANTS"

Pour aider les organismes de formation à répondre à leur nouvelle obligation, les Opca se sont organisés. Objectifs : rassurer, répondre aux interrogations, mais également amorcer une dynamique de "co-construction avec les OF", pour une élévation générale de la qualité.

Aurélien Gerlach

Accompagner les organismes dans une démarche d'amélioration continue"

Notre message, celui que relaient nos administrateurs, c'est que nous sommes bienveillants. Datadock va nous permettre de progresser ensemble. C'est une occasion de répandre les bonnes pratiques."

Alors que les organismes de formation ont jusqu'au 30 juin 2017 pour s'inscrire sur la plateforme Datadock, Arnaud Muret, directeur général d'Actalians (Opca des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé), se veut rassurant. L'objectif n'est pas de sanctionner les OF (organismes de formation). D'ailleurs, Actalians compte 19 branches, et "certains métiers au sein de celles-

ci ne peuvent compter que sur un seul OF pour les formations cœur de métier. Il est donc nécessaire que ceux-ci soient conformes, car ce sont nos partenaires !" Pour accompagner au mieux les organismes de formation, les Opca ont choisi de jouer la carte de la pédagogie et de la communication.

Communiquer, informer, "acculturer"

En juillet dernier, le Forco (Opca du commerce et de la distribution) a lancé des Matinales à destination des organismes de formation, avec pour but de leur expliquer l'enjeu du décret qualité, et répondre à leurs interrogations sur le Datadock. Pour l'instant, ils sont 1 000 à y avoir assisté. "Par ailleurs, explique Jean-Luc Devrouete, responsable du pôle offre de formation au Forco, nous diffusons un document de synthèse sur ce thème, et j'ai adressé plus de 5 000 mails à des organismes de formation qui m'ont sollicité sur le sujet." Même écho côté Faf.TT (Opca du travail temporaire) : "Nous achevons ce mois de février un cycle d'une vingtaine de rencontres, indique Vanessa Pénélope, responsable ingénierie et qualité de l'offre. Nous souhaitons accompagner les organismes de formation dans une démarche d'amélioration continue."

Dans certains organismes paritaires, le travail a même commencé très en amont. "Dès fin 2015, nous avons anticipé les exigences du décret qualité, et demandé à notre service de recherche et développement d'élaborer un référentiel pouvant être utilisé par Actalians", explique Arnaud

À gauche, Vanessa Pénélope, responsable ingénierie et qualité de l'offre, avec l'équipe Datadock du Faf.TT.





Émilie Marchand, directrice offre de services et innovation du Forco (Opca du commerce et de la distribution), et Jean-Luc Devrouete, responsable du pôle offre de formation, en réunion Datadock.



Arnaud Muret, directeur général d'Actalians.

●●● Muret. Dans ce cadre, a été mis en place un dispositif d'autodiagnostic et un accompagnement pour les aider à tendre vers ces objectifs de qualité. "Nous avons fait des audits dans des organismes de formation, avec leur consentement. L'objectif était de les acculturer !" À ce jour, selon lui, 750 structures ont été évaluées comme conforme au référentiel qualité Actalians, "et donc du Datadock".

Des services dédiés

L'accompagnement de cette démarche qualité passe par la création ou le renforcement de services dédiés. "La mise en musique du Datadock est passée par la structuration de notre pôle qualité en septembre dernier. Celui-ci emploie aujourd'hui quatre personnes", explique Vanessa Pénélope, pour le Faf.TT. Quant à la démarche qualité d'Actalians, elle a été reprise par la direction des opérations, au sein de laquelle œuvre une structure de contrôle permanent, le pôle contrôle. Jean-Luc Devrouete explique que le pôle offre de formation du Forco a été créé récemment pour

accompagner les organismes de formation sur le sujet de la qualité et appuyer les délégations régionales de l'Opca. Car, en effet, en plus des organismes de formation, les conseillers territoriaux, personnels des organismes collecteurs, ainsi que leurs administrateurs sont également accompagnés.

"Tout au long des travaux d'élaboration du Datadock, nous avons travaillé avec notre conseil d'administration sur le sujet de la qualité, et nous l'avons tenu informé. Cela nous a permis de connaître ses attentes", affirme la responsable qualité de l'offre du Faf.TT. Par la suite, l'Opca a mené un travail de sensibilisation de tous ses services.

Vers un renforcement des relations de partenariat

Les moyens déployés se veulent à la hauteur des enjeux. "Nous ne sommes pas dans une logique sélective. Nous ne voulons exclure personne si ce n'est les 1/3 de « voyous » qui donnent une mauvaise image de notre secteur", affirme Philippe Huguenin-Génie, délégué général du Forco.

"Nous avons toujours eu de bonnes relations avec les organismes de formation de notre réseau, complète Émilie Marchand, directrice "offre de services et innovation" de l'Opca du commerce et de la distribution. L'objectif n'est pas de bloquer des financements, mais de travailler en bonne intelligence pour l'amélioration de la qualité."

Pour Vanessa Pénélope, le décret qualité va avoir pour effet de renforcer les relations Opca-OF : "Nous sommes à l'heure de la co-construction des actions. Si nous voulons que les organismes de formation répondent aux besoins des entreprises et du marché, il faut accentuer les partenariats." ●



Une formation WordPress, à Rennes.

Le service militaire volontaire P. 15

S'engager dans une certification qualité : avantages et contraintes, aide au choix, accompagnement P. 16

Cas de non versement de l'allocation de formation P. 17



Valérie Michelet juriste à Centre Inffo

EXPERTISE

Projet de loi relatif à la sécurité publique

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE



1 L'EXPÉRIMENTATION
Le président de la République, lors de sa conférence de presse du 5 février 2015, avait annoncé l'expérimentation, en métropole, d'un "service militaire volontaire" (SMV) inspiré du service militaire adapté (SMA) existant outre-mer depuis 1961. L'objectif de cette formation est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur dispensant une formation militaire (à l'exclusion du maniement des armes), assortie d'éléments de remise à niveau scolaire et de formations et activités civiques, puis en leur proposant des formations professionnelles pouvant à terme déboucher sur leur insertion. Cette expérimentation, prévue par la loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019, a débuté le 1^{er} septembre 2015. Trois centres du service militaire volontaire ont été créés (Montigny-Metz, Brétigny-sur-Orge et La Rochelle), permettant la prise en charge de 1 000 jeunes en "décrochage", et le taux d'insertion de ces jeunes est à ce jour de 75 %. ●

2 UN NOUVEAU STATUT
Le projet de loi relatif à la sécurité publique (définitivement adopté au sénat le 16 février 2017) crée un nouveau statut combinant celui de militaire et celui de stagiaire de la formation professionnelle : le volontariat militaire d'insertion. Les Françaises et Français âgés de 18 ans révolus et de moins de 26 ans à la date de recrutement peuvent, jusqu'au 31 décembre 2018, demander à accomplir un service militaire volontaire. Le contrat est souscrit pour au minimum six mois (renouvelable) et maximum de douze mois. Les volontaires servent au grade de militaire du rang. Le SMV comporte une formation militaire mais aussi diverses formations à caractère "professionnel, civique ou scolaire" visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des volontaires. Les dispositions du Code du travail applicables aux stagiaires de la formation

professionnelle leur sont applicables, sauf lorsqu'elles sont incompatibles avec l'état militaire. Ils bénéficient du compte personnel d'activité (CPA). ●

3 ORGANISME DE FORMATION
Le service relevant du ministère de la Défense chargé du volontariat militaire d'insertion est regardé comme un organisme de formation pour l'application de la réglementation relative à la formation professionnelle du Code du travail. Cependant, il n'est pas soumis aux règles relatives aux organismes de formation concernant, notamment, le contrôle. Le personnel militaire assure une partie des formations. L'État, les Régions et, le cas échéant, les Opca concourent au financement de la rémunération des volontaires stagiaires. Cette rémunération est déterminée et versée conformément aux règles fixées par le Code du travail. ●



Loïc Lebigre
consultant à Centre Inffo

SAVOIR-AGIR

Avantages et contraintes, aide au choix, accompagnement
S'ENGAGER DANS UNE CERTIFICATION QUALITÉ



LA QUALITÉ TOUCHE À LA STRATÉGIE ET AUX FONDEMENTS D'UNE ORGANISATION, LE CHOIX D'UNE DÉMARCHE NE PEUT DONC SE RÉSUMER À UN GUIDE D'ACHAT PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES DE TEL OU TEL "PRODUIT".

Par rapport à une démarche interne, le choix de s'engager dans une certification présente plusieurs avantages. Le retour d'un observateur externe est évidemment un atout en termes d'analyse des points forts et des faiblesses d'une structure. Une certification externe formalise une relation de confiance avec toutes les parties prenantes (clients, fournisseurs, membres d'un réseau, financeurs). Elle augmente les chances de réussite d'une démarche qualité car, comme toute démarche volontaire, le risque de dilution, d'ajournement, voire d'abandon est relativement élevé. Avec une certification, le processus de suivi est explicite et organisé dans le temps (depuis l'audit initial jusqu'aux phases de renouvellement). Le contenu (et parfois la forme) des éléments

de preuves à fournir est précisé. La valorisation par un marquage externe est un facteur de cohésion et de motivation en interne et peut renforcer la stratégie de communication d'une organisation. Par exemple : prétexte à organiser un événement fédérateur. Toutefois, il n'existe pas – hormis un palmarès quantitatif en termes de nombre de certifiés – de véritable classement multicritères. Et ce, d'autant plus que certaines certifications, nouvelles entrantes sur le marché, peuvent difficilement se prévaloir de leur impact. Le choix doit donc être mesuré à l'aune des contraintes internes et des objectifs de développement d'une structure. Quels processus

doivent être mieux formalisés ? Quels sont mes avantages concurrentiels ? Quels sont les risques sur mon marché ? Comment est gérée ma relation-client ? Mes concurrents sont-ils certifiés, vont-ils l'être ? La réponse à ces questions peut justifier un accompagnement. Afin de poser correctement la problématique et de choisir la certification la plus congruente par rapport aux objectifs identifiés. S'engager dans une certification qualité représente assurément un investissement, qui ne résout rien à lui seul mais qui doit être aligné sur la stratégie globale de l'organisme de formation. ●

UN INVESTISSEMENT

Au-delà des coûts directs qui ont tendance à diminuer, avec l'apparition de nouvelles certifications inférieures à 2 000 euros sur trois ans, il faut considérer le coût interne. L'engagement dans une démarche qualité vient souvent s'ajouter aux tâches existantes et peu de structures en formation peuvent créer une fonction dédiée. Si on peut estimer à une charge de quatre ou cinq jours/salarié pour la mise en œuvre des exigences des certifications d'entrée de gamme, il faudra au minimum compter entre dix à quinze jours/salarié pour des certifications plus complètes.



Valérie Michelet
juriste à Centre Inffo

LÉGISLATION

Action de qualification sans lien avec le travail du salarié
UN NON VERSEMENT JUSTIFIÉ DE L'ALLOCATION DE FORMATION



LE VERSEMENT PAR L'ENTREPRISE D'UNE ALLOCATION DE FORMATION N'EST DÛ QUE SI LES ACTIONS DE FORMATION SUIVIES SONT EN RELATION AVEC LE TRAVAIL DU SALARIÉ.

Un pharmacien, licencié pour motif économique, saisit la juridiction prud'homale en diverses demandes. Ayant suivi, hors de son temps de travail, des cours à la faculté de Limoges aux fins d'obtention d'une licence en droit, il réclame notamment le versement d'une allocation de formation. Les juges du fond rejettent sa demande. Il se pourvoit en cassation. La Cour de cassation décide, dans un arrêt du 8 février 2017, que les juges du fond ont fait ressortir que la formation suivie ne répondait pas aux exigences de deux textes de référence : les articles L. 6321-10 du Code du travail et II-3 de l'annexe II de la convention collective de la pharmacie d'officine. L'article L. 6321-10 du Code du travail précise que "les heures de formation accomplies en dehors du temps de travail (...) ayant pour objet le développement des compétences des salariés

donnent lieu au versement par l'entreprise d'une allocation de formation dont le montant est égal à un pourcentage de la rémunération nette de référence des salariés concernés". Quant à l'article II-3 de l'annexe II de la convention collective de la pharmacie d'officine, il dispose, pour sa part, que "les actions de formation ayant pour objet le développement ou l'acquisition de compétences visent à l'obtention d'une qualification ou d'une promotion. Elles peuvent se dérouler pendant le temps de travail (...). Les heures de formation réalisées en dehors du temps de travail donnent lieu au versement par l'entreprise d'une allocation de formation qui correspond à 50 % de la rémunération nette de référence du salarié". Pour la Cour de cassation, qui rejoint ainsi la position des juges du fond, il ressort de ces deux textes que les actions de formation suivies doivent être en relation avec le travail du salarié. Tel n'est pas le cas d'un pharmacien d'officine suivant des cours pour l'obtention d'une licence en droit. La Cour de cassation considère qu'il résulte de l'article L. 6321-10

du Code du travail et de l'article II-3 de l'annexe II de la convention collective nationale de la pharmacie d'officine du 3 décembre 1997 que les actions de formation ayant pour objet le développement ou l'acquisition de compétences visent à l'obtention d'une qualification ou d'une promotion. Lorsque les actions ont pour objet le développement des compétences des salariés, elles doivent participer à l'évolution de leur qualification et donner lieu à une reconnaissance par l'entreprise officinale. ●

L'ARGUMENTAIRE DU SALARIÉ

Le salarié faisait valoir cet argument : en exigeant que la formation suivie soit en relation avec le travail du salarié pour que le paiement de l'allocation soit dû, les juges du fond avaient violé l'article L. 6321-10 du Code du travail. Il estimait de surplus que le fait que l'employeur ait donné son accord pour le suivi de cette formation et signé la demande préalable de prise en charge, montrait l'intérêt de cette formation pour l'entreprise.

LE +

Les produits, services et formations proposés par Centre Inffo.

Session de formation Saint Denis, du 22 au 24 mars PANORAMA DU DROIT DE LA FPC : ACTEURS ET MESURES

Vous entrez professionnellement dans le secteur de la formation et de l'orientation ? CPRDFOP, OPCA, FPSPP, BPF, CEP... si ces sigles, et bien d'autres, n'évoquent rien du tout pour vous, n'hésitez pas à vous inscrire à la session de formation "Panorama du droit de la formation professionnelle continue : acteurs et mesures". Ces trois jours de formation assurés par les experts juristes de Centre Inffo vous donneront toutes les clés sur les dispositifs, les acteurs (décideurs, financeurs, prestataires et publics du secteur). ●

D'INFOS contact.formation@centre-inffo.fr



Ressources

INFORMER SUR LA FORMATION : à l'ère des open et big data, quels enjeux pour nos métiers et nos pratiques ?

Le 31 janvier 2017, Centre Inffo et le Réseau des Carif-Oref, en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine, ont organisé les premières Assises nationales de l'information sur la formation sur le thème de "Professionnels de l'information sur la formation : à l'ère des open et big data, quels enjeux pour nos métiers et nos pratiques ?"

Retrouvez l'ensemble des interventions d'experts et de praticiens et des ressources documentaires sur le site www.regions-et-formation.fr (rubrique "Données régionales" - "Conférences et séminaires"). ●

D'INFOS
contact.formation@centre-inffo.fr

Brochures d'information UNE VISION SYNTHÉTIQUE DE LA FPC EN FRANCE

Vous souhaitez expliquer le système de formation professionnelle à des non initiés ou à des interlocuteurs étrangers ?

Centre Inffo vous propose une plaquette en quatre pages qui présente sous forme synthétique les spécificités de la formation professionnelle tant initiale que continue, les modes d'accès à des informations complémentaires et les principaux réseaux d'opérateurs français, en matière de formation professionnelle.

Elle est réalisée en plusieurs langues par le Département Régions - Europe - International de Centre Inffo. ●

D'INFOS

À consulter et télécharger en versions française et anglaise, sur : www.europe-international-et-formation.eu/site-252/nos-publications-en-langues.html

Ressources LA QUALITÉ DANS LES CFA

Le 6 mars 2017, Centre Inffo organisait un séminaire sur la qualité dans les centres de formation d'apprentis avec le concours des décideurs et acteurs de l'apprentissage (voir dans ce numéro, pp. 24-25). À cette occasion a été présenté le "Guide d'autodiagnostic qualité des CFA" élaboré par le Cnefop et mis à la disposition de tous dans une démarche d'amélioration continue et volontaire de la qualité.

Consultez ce guide et un ensemble de ressources documentaires dédiées dans la webographie préparée par Centre Inffo à l'adresse : www.ressources-de-la-formation.fr ●

D'INFOS

L'ensemble du séminaire est à voir, ou revoir sur : www.youtube.com

La Fabrique Spinoza QUE SERAIT L'“ANNÉE DE FORMATION UNIVERSELLE” ?

Associer formation et bien-être, qualification et préparation des transitions professionnelles : tels sont les buts assignés à l'“Année de formation universelle” que propose le cercle de réflexion la Fabrique Spinoza.

Et si l'on décidait de consacrer une année entière de son existence à se former, à préparer d'éventuelles transitions professionnelles, tout en prenant en compte son épanouissement personnel ? L'idée était exposée le 22 février dernier, lors d'un échange sur le thème de la deuxième chance, organisé avec la chaire Transitions (fondée par l'économiste Jean-Hervé Lorenzi) et la Caisse des dépôts.

Avec l'“Année de formation universelle”, explique Alexandre Jost, délégué général de la Fabrique Spinoza, toute personne âgée de 16 à 64 ans aurait droit “à un temps

long de formation, gratuit ou rémunéré, sur la base du volontariat, pour opérer des transitions professionnelles en prenant en compte son épanouissement personnel”. Cette année de formation devrait être personnalisée, modularisée, mobilisable tout au long de la vie et qualifiante. Un tel dispositif exigerait “un accompagnement solide des

individus”, observe Mélusine Harlé, en charge des questions d'éducation à la Fabrique Spinoza. Qui défend la “plus-value économique” d'une telle initiative, du fait de la baisse de l'absentéisme de salariés davantage motivés et de leur plus grande créativité. ●

D'INFOS

<http://fabriquespinoza.fr>



Alexandre Jost, ici avec à sa droite Paul-Hervé Vintrou (Manager dans la joie).

Patrick Liébus, président de la Capeb, Paul Duphil, secrétaire général de l'OPP BTP, et Jean-Jacques Chatelain, trésorier de l'Iris-ST.

Artisanat du bâtiment DES ATELIERS DE FORMATION DANS LA PERSPECTIVE DU COMPTE PÉNIBILITÉ



La Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), l'OPP BTP (Organisme professionnel de prévention) et l'Iris-ST (Institut de recherche sur la santé au travail) ont conclu le 3 mars

un partenariat pour développer les compétences des artisans en matière de prévention des risques professionnels. Des ateliers de formation seront notamment consacrés à l'utilisation de l'outil en ligne “e-prévention”. En perspective : l'application du compte pénibilité dans les entreprises artisanales. ●

D'INFOS www.capeb.fr

Conseil national du numérique UN “PORTAIL DE RESSOURCES DE FORMATION” POUR LES PME

Le Conseil national du numérique (CNNum) a élaboré un plan d'action national pour soutenir la transformation numérique des PME, en collaboration avec la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie. Il propose la création, au sein de la DGE, d'une mission d'animation d'un “portail de ressources de formation en ligne à destination des entreprises”. Le CNNum souhaite aussi la création d'un réseau de “connecteurs” labellisés, chargés de sensibiliser les entreprises. ●

D'INFOS

<https://cnnumerique.fr>



Normandie LA PREMIÈRE "QUINZAINNE NORMANDE DE L'APPRENTISSAGE"

Dans le cadre du Plan normand de relance de l'apprentissage, la Région Normandie a organisé du 9 au 22 mars la première édition de la "Quinzaine de l'apprentissage".

Portes ouvertes, forums, visites d'entreprises, animations, rencontres avec des professionnels, enseignants et apprentis... près de 150 événements ont été prévus sur l'ensemble du territoire. "L'occasion de lutter contre les idées reçues et de permettre à tout un chacun de s'informer sur les métiers et les formations accessibles par la voie



de l'apprentissage", explique-t-on au Conseil régional. Hervé Morin, président de la Région, et David Margueritte, vice-président en charge de la formation, ont lancé cette Quinzaine le 9 mars sur le chantier d'un futur CFA à Rouen. Porté par la Chambre

Hervé Morin, président de la Région Normandie, lors de la présentation du plan normand de relance de l'apprentissage, ici au centre de formation d'apprentis Transport-Logistique, à Caen.

de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime avec un financement de 80 % par la Région et le soutien de l'État, il ouvrira ses portes à la rentrée. ●



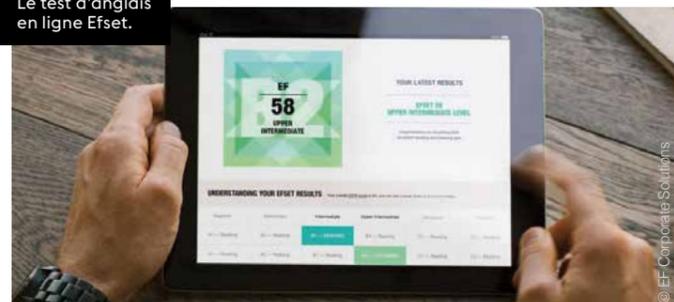
www.normandie.fr

Education First UN TEST D'ANGLAIS GRATUIT

EF Corporate Solutions, la division entreprises d'EF (Education First), organisme de formation linguistique, présente l'Efset (EF Standard English), "premier test d'anglais certifiant gratuit au monde".

Il permet aux entreprises d'évaluer avec précision le niveau de compréhension de l'anglais à l'écrit et à l'oral de leurs collaborateurs. Le candidat au test dispose de 50 minutes pour répondre à un maximum de questions. Des sessions d'évaluation à grande échelle peuvent être menées par l'entreprise quand elle le souhaite. L'Efset est disponible via le réseau social professionnel LinkedIn, par exemple : l'idée étant d'afficher son score sur son profil. Si le test est gratuit, EF se rémunère en proposant des formations complémentaires. Quant à la certification, sa reconnaissance est en cours, précise Education First. ●

Le test d'anglais en ligne Efset.



www.efset.org/fr

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation "DIX ANS DE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE"

Voici dix ans était lancé le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (Fem)

pour "aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter face à l'évolution des échanges commerciaux". Depuis 2007, le Fonds a reçu 148 demandes de cofinancement pour un montant total de près de 600 millions d'euros, visant à aider 138 888 travailleurs licenciés et 2 944 personnes sans emploi ne suivant ni enseignement ni formation (Neet). Le Fem cofinance des projets concernant l'orientation professionnelle, les formations et reconversions, etc. L'évaluation à mi-parcours pour la période 2014-2020 est en cours. ●



<http://ec.europa.eu/egf>



Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée LES HUIT SALONS TAF : TRAVAIL, AVENIR, FORMATION



Carole Delga, présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le 3 mars à Toulouse.

Créés par la Région, les salons Taf (Travail, avenir, formation) fêtent cette année leur dixième édition et se déroulent du 3 au 23 mars en Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Carole Delga, présidente de la Région, a inauguré le 3 mars le salon Taf de Toulouse, aux côtés de Serge Lemaître, directeur régional de Pôle emploi, et de Jean-Paul Dupré, président de l'Association régionale des Missions locales. Près de 130 entreprises étaient présentes les 3 et 4 mars, avec plus de 600 emplois proposés en direct. Au total, sur la région, plus de 12 000 offres d'emploi sont proposées par les quelque 1 100 entreprises participantes. Le Conseil régional co-organise huit salons Taf cette année. En 2018, Carole Delga souhaite porter ce nombre à treize, pour que les habitants de chaque département d'Occitanie aient accès à "une information de qualité sur les formations, les métiers, les entreprises qui recrutent, à proximité de chez eux". ●

www.laregionoccitanie.fr



Région Pays de la Loire TROISIÈME APPEL À PROJETS CONNECT TALENT

Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2017-2021, la Région des Pays de la Loire lance un nouvel appel à projets Connect Talent pour attirer de nouveaux scientifiques internationaux sur son territoire. Une chaire Connect Talent Pays de la Loire se met en place autour d'une personnalité scientifique reconnue qui vient s'installer en Pays de la Loire pour développer son expertise. Sur une période longue (trois à cinq ans), il développe des activités de recherche, d'innovation, de formation initiale mais aussi de formation continue. ●

www.connectalent.org

Haut Conseil à l'égalité FORMER LES ENSEIGNANTS SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le Haut Conseil à l'égalité a récemment publié un rapport, *Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité*.

Il propose de développer et de garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes en encourageant les enseignants à y participer. Un guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons



Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

pourrait accompagner et outiller les professionnels de l'Éducation nationale. Mais c'est en amont qu'il faut renforcer et généraliser leur formation initiale sur l'égalité filles-garçons, insiste le rapport. Le HCE s'est saisi en avril 2015 de la question de la formation des personnels enseignants et d'éducation, régulièrement rappelée dans les textes de loi, arrêtés et circulaires. Pour la formation continue du million d'enseignants et de personnels d'éducation, d'administration et de direction déjà en poste, les investissements apparaissent beaucoup trop faibles. 20 académies sur 28 proposent un module de formation dédié à l'égalité, d'une durée moyenne de six heures. Le rapport présente la plateforme M@gistère, qui a développé une formation spécifique sur l'égalité entre les filles et les garçons qui a été suivie par 1 322 personnes en 2015-2016. ●



www.haut-conseil-egalite.gouv.fr



Région Paca

L'IMPACT POSITIF DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Le Conseil régional a missionné l'Observatoire régional des métiers pour suivre une cohorte de stagiaires sur une période de trois années après leur sortie de formation. En parallèle, le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a interrogé une population "témoin" de non-bénéficiaires.

Accroître l'employabilité des personnes peu ou pas diplômées, tel était le premier axe du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2015 de la Région Paca. Était-ce efficace ? L'étude démontre un taux d'emploi de dix points supérieur deux ans après la sortie de formation diplômante pour les stagiaires par rapport au groupe témoin. L'écart est plus élevé pour les personnes

déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac à leur entrée en formation. En l'état actuel, les résultats invitent à approfondir le "ciblage" des politiques de formation professionnelle sur le critère du niveau des stagiaires avant leur entrée en formation, et aussi à souligner l'importance de leur assiduité jusqu'à l'obtention du diplôme préparé.

Pour les chercheurs, "l'objectif renvoie aux actions mises en œuvre pour sécuriser le parcours de formation, du processus d'orientation en amont jusqu'à l'accompagnement des stagiaires au cours de la formation". ●

D'INFOS

www.regionpaca.fr www.cereq.fr



Sur le site industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Bulletin d'abonnement



à retourner à Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis - La Plaine cedex - Téléphone : 01 55 93 91 91 - Télécopie : 01 55 93 17 28

OUI Je m'abonne à **INFFO FORMATION**

1709PO

MES COORDONNÉES

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Entreprise/Organisme _____

Service _____

n°/Rue _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____

Téléphone _____ n° APE / / / / / /

n° SIRET / / / / / / / / / / / / / / / /

MODE DE RÈGLEMENT

pour _____ abonnement(s) d'un an (tarif 2017)

France métropolitaine : 190 € HT
soit 193,99 € TTC (TVA 2,10 %)
Outre-mer : 190 € HT + TVA en vigueur

Ci-joint règlement à l'ordre de Centre Inffo par :

chèque bancaire chèque postal

S'il s'agit d'un réabonnement, merci de bien vouloir préciser votre code client / / / / / /

Le / / / / ,

à _____

signature - cachet établissement >

- TERRITOIRES -



Aux Ateliers de l'enfer, organisme de formation en charpente de marine, voilerie et sellerie, à Douarnenez (Finistère).

Région Bretagne

LE "MOIS DE LA FORMATION"

La Région Bretagne lance une nouvelle campagne d'information auprès du public visé mais également auprès des prescripteurs de formation. Avec des initiatives territoriales spécifiques.

Dominique Perez

Après le bassin rennais en 2016, le Finistère s'est engagé le 1^{er} mars dans un "Mois de la formation" jusqu'au 29 mars. 26 organismes de formation du département ouvrent leurs portes pour présenter leurs programmes, destinés en priorité aux demandeurs d'emploi et financés par la Région. L'opération ne vise pas l'information directe des futurs stagiaires, mais celle des conseillers et prescripteurs de formation que sont Pôle emploi, les Missions locales, les centres d'information et d'orientation, etc. C'est la troisième édition du Mois de la formation.

2 200 demandeurs d'emploi ont été formés dans le Finistère en 2016. Visant à répondre prioritairement aux besoins des entreprises locales, les journées portes ouvertes s'ouvrent à Douarnenez par la visite des Ateliers de l'enfer, organisme qui dispense des formations en charpente de marine, sellerie et voilerie. "L'intérêt est de présenter aux prescripteurs le détail des programmes, des métiers préparés, des prérequis nécessaires, pour qu'ils informent au mieux les demandeurs d'emploi", précise Karine Cauchat, déléguée territoriale formation. "200 formations existent dans le Finistère, ils ne peuvent pas être experts dans tous les domaines." Le métier de charpentier de marine, par exemple, qui recrute actuellement en Bretagne, peut nécessiter une mobilité nationale, voire internationale, pour s'exercer à l'année. ●

47 000 DEMANDEURS D'EMPLOI FORMÉS

Le Mois de la formation est relayé en Bretagne par une campagne d'information et d'incitation à entrer dans les dispositifs de formation. Des initiatives accompagnées par les 12 délégués territoriaux à la formation de la Région.

Une campagne d'affichage

présente des demandeurs d'emploi en situation de reconversion, par exemple, avec des slogans tels que "J'étais maquettiste, je suis marin pêcheur...". "Ce n'est pas une communication sans lendemain", précise Laurence Guenot, chargée de la coordination des projets territoriaux de formation au Conseil régional : "Les initiatives visent à inciter le public à se former et à s'informer, notamment sur le site dédié, Seformerembretagne.fr. La mobilisation des organismes de formation peut aussi concerner, comme dans le Finistère, l'information des prescripteurs." Une chasse au trésor est ainsi organisée sur le bassin rennais, pour faire découvrir aux professionnels de l'accompagnement le parcours d'un demandeur d'emploi et présenter l'ensemble des prestations et des offres des organismes. Participante active du plan "500 000 formations supplémentaires", la Bretagne se mobilise depuis 2015 pour répondre à l'objectif qu'elle s'est fixée : proposer 47 000 formations en 2017, contre 40 943 en 2016, et ainsi inscrire 20 % des demandeurs d'emploi en formation. Le budget du programme Bretagne formation, lancé en 2015 spécifiquement pour les demandeurs d'emploi, est de 84,5 millions d'euros ●

LA QUALITÉ, UNE PRIORITÉ POUR LES ACTEURS DE L'APPRENTISSAGE

Comme l'ensemble de l'appareil de formation, les centres de formation d'apprentis sont fortement concernés par la montée en puissance des démarches qualité. Centre Inffo organisait le 6 mars dernier un séminaire sur cette thématique.

Nicolas Deguerry et David Garcia

Plus de 400 000 contrats d'apprentissage, près de 1 000 CFA et des dépenses avoisinant les 8 milliards d'euros. Rappelés par Françoise Gérard, adjointe au directeur général de Centre Inffo, ces chiffres justifient à eux seuls l'intérêt d'une démarche qualité pour l'apprentissage. "D'un point de vue national, la qualité est d'abord un enjeu de sécurisation", estime Cédric Puydebois, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP. Une sécurisation qui concerne les parcours des apprentis, mais aussi l'ensemble des acteurs, entreprises, CFA et financeurs. Il pointe l'importance du pilotage et de la gouvernance, au sujet desquels des progrès restent à construire même si de nombreux indicateurs existent déjà.

Un enjeu de "sécurisation"

Représentante des Régions de France en sa qualité de présidente de la commission déléguée à l'apprentissage, Georgette Bréard souligne quant à elle l'importance de l'innovation et de la confiance. Une innovation qui, précise-t-elle, ne concerne pas seulement la dimension pédagogique, mais l'ensemble des activités du CFA, de la gestion à la communication en passant par les relations avec les entreprises ou les branches.

Elle explique les origines de la démarche Bretagne Qualité Apprentissage. Un référentiel régional de qualité a été élaboré avec les CFA, non normatif et favorisant une logique d'auto-positionnement. Un plan pluriannuel d'actions a été défini. Et un temps de concertation avec



Le séminaire Qualité dans les CFA, le 6 mars au ministère des Affaires sociales et de la Santé.



1. Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.



Le système doit contribuer à son auto-évaluation permanente"



Répondant aux questions des participants, Georgette Bréard, présidente de la commission déléguée à l'apprentissage de Régions de France.

les CFA permet de définir les orientations ainsi que les actions à mener.

Également retenue par Florence Poivey, vice-présidente du Cnefop¹ et déléguée générale de la Fédération de la plasturgie, la notion de confiance paraît nécessaire pour à la fois créer la nécessaire stabilité dans la relation avec les partenaires institutionnels et générer un climat favorable au développement de l'apprentissage, tant du côté des bénéficiaires que des entreprises.

Une "ingénierie de l'alternance"

Les taux de rupture sont là pour démontrer le caractère inabouti des démarches qualité et la nécessité de renforcer les programmes de soutien, à l'instar des dispositifs de formation de maîtres d'apprentissage déjà opérationnels en Bretagne et Normandie et bientôt en Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Parce que l'alternance n'est pas une succession de temps de formation, Philippe Debruyne, vice-président du Copanef et secrétaire confédéral de la CFDT, invite à développer une véritable "ingénierie de l'alternance" de nature à penser en "continuum" les temps en CFA et en entreprise. Centrale pour lui, la question de l'accompagnement est le deuxième enjeu à travailler.

Associer l'ensemble des parties prenantes

Le président du Cnefop, Jean-Marie Marx, rappelle que le sujet de la qualité est présent depuis la création du conseil. Invité à livrer ses deux mots clés pour la promotion de la qualité dans l'apprentissage, il souligne l'importance de la gouvernance et mentionne la nécessité de disposer des bons indicateurs pour traiter la question de la performance.

Clotilde Valter, secrétaire d'État à la Formation

professionnelle et à l'Apprentissage, attend que "les représentations sociales négatives de l'apprentissage continuent d'être combattues avec des éléments objectifs". D'où la nécessité que "le système contribue à son auto-évaluation permanente". C'est dans cette perspective que la secrétaire d'État et la ministre du Travail Myriam El Khomri ont saisi en juin 2016 le Cnefop afin qu'il élabore le guide d'autodiagnostic à destination des CFA².

À cet égard, Clotilde Valter salue le travail du Cnefop, qui a mis en place une méthodologie tenant compte de l'ensemble des parties prenantes. "Ce processus n'est pas normatif, il laisse les acteurs de terrain travailler et leur demande de réfléchir à leurs résultats, à leur manière de travailler, pour progresser au cours du temps", insiste Clotilde Valter. Cette démarche pourrait d'ailleurs s'intégrer dans les plans régionaux de développement de la formation discutés dans les Crefop. ●



2. Voir Inffo formation n° 916, pp. 9 à 14.



DES SOLUTIONS POUR RENFORCER LES DÉMARCHES QUALITÉ DANS LES CFA

Directrice de l'apprentissage du Conseil régional des Pays de la Loire, Isabelle Cocaud développe la problématique des conventions de création de CFA : "Le renouvellement de nos conventions pour 2017-2021 doit être l'occasion de renforcer l'approche qualité", explique-t-elle. L'exécutif régional a défini quatorze indicateurs-clés, sur lesquels chaque CFA s'est positionné. L'Île-de-France, représentée par son directeur de l'apprentissage, Vincent Vergès, évoque les "contrats de performance" passés entre la Région et les CFA. "Il s'agit de réduire au maximum les ruptures. Les contrats de performance constituent une manière de dialoguer entre les Régions et les CFA, sur la base d'objectifs précis." Leila Diri, directrice du Campus des métiers de Seine-Saint-Denis, ajoute : "Nous évoluons dans un univers très concurrentiel entre CFA. Parmi les facteurs permettant de faciliter la sécurisation des parcours des jeunes, la communication avec les maîtres d'apprentissage tient une place de choix."



Séminaire de formation en efficacité énergétique dans les bâtiments à l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Ifmeree) de Oujda.

Maroc

FORMER LES FUTURS SPÉCIALISTES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables étant une priorité, le Maroc, en partenariat avec les industriels, crée trois centres de formation dédiés, gérés directement par les entreprises du secteur.

Laurence Estival



Pour appuyer sa politique de développement des énergies renouvelables qui devraient couvrir 46 % de ses besoins en 2020 contre 26 % actuellement, le Maroc a décidé de se doter de trois centres de formation dédiés. Objectif : former les 50 000 experts attendus pour relever ce défi. Le premier Ifmeree (Institut de formation dédié aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique) a déjà ouvert ses portes à Oujda en septembre 2015. Le deuxième, à Tanger, devrait lui emboîter le pas à la rentrée prochaine, quand le troisième, prévu à Ouarzazate, sera opérationnel en septembre 2018.

1 000 étudiants formés par an
Ces Ifmeree proposeront des cursus de deux ans débouchant sur des postes de techniciens supérieurs chargés de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de parcs éoliens, de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques, d'experts en exploitation et valorisation du biogaz ou de spécialistes de l'efficacité énergétique des bâtiments. Quand ils tourneront à plein régime, ils devraient accueillir 1 000 jeunes par an. "Ces instituts assureront également la partie technique des bac pro centrés sur les mêmes thématiques qui sont dispensés par les lycées professionnels", explique Lahoussaine El Baha, chargé du projet au sein de la Fimme (Fédération des industrie mé-



COÛT DE L'OPÉRATION
26 millions d'euros
10 millions d'euros sont accordés par l'AFD (Agence française de développement) et 10 millions par l'Union européenne.

La GIZ, l'agence de développement allemande, finance l'assistance technique à hauteur de 3 millions d'euros.



En Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.



caniques, métallurgiques et électromécaniques), cheville ouvrière de cette initiative menée main dans la main avec les pouvoirs publics.

Comme précédemment dans le domaine aéronautique ou automobile, la création des Ifmeree a reposé sur des études de marché confiées par l'État aux professionnels pour faire remonter les besoins de la filière. Une fois les demandes cernées, les acteurs publics et privés se sont engagés dans un partenariat définissant les missions de chacun : si l'État prend en charge la construction des bâtiments et les équipements – des ateliers high-tech sont prévus – la gestion des instituts est déléguée aux industriels.

"Nous nous chargeons du recrutement des formateurs, définissons les référentiels de formation, adoptons l'offre aux attentes de la filière et nous accompagnerons les diplômés pour les aider à trouver des points de chute", poursuit Lahoussaine El Baha.

Autonomie financière

Conformément à la stratégie définie par le ministère de la Formation professionnelle, l'accent est mis à Oujda sur la formation par compétences, les professionnels participant aux travaux pratiques réalisés dans le centre lui-même. "À Tanger, où des grandes entreprises souffrent d'un déficit de main-d'œuvre qualifiée, nous regardons comment nous pourrions privilégier la formation en alternance", pointe le responsable. Déjà Siemens, qui a ouvert une usine de fabrication de pales d'éoliennes, mais aussi ONE (Office national d'électricité) ont fait connaître leur intérêt. La Fimme espère aussi convaincre les PME de rejoindre cette dynamique.



3 QUESTIONS À
Jamal Eddine El Aloua
secrétaire général du département de la formation professionnelle au ministère de l'Éducation nationale

"Le renforcement des liens avec les industriels est un moyen d'amélioration des performances de la formation professionnelle"

Pourquoi l'État s'est engagé dans les partenariats public-privé pour développer ses formations professionnelles ?

Ces partenariats nous permettent de remplir les objectifs prioritaires que nous avons fixés. C'est aussi un atout pour attirer des investisseurs étrangers qui nous questionnent sur la possibilité de trouver sur place une main-d'œuvre qualifiée.

Comment s'inscrivent ces partenariats dans la politique de développement de la formation professionnelle du Maroc ?

S'ils sont des vitrines de la coopération renforcée avec les entreprises que nous souhaitons mettre en place, ce ne sont pas les seuls leviers sur lesquels nous allons nous appuyer : dans notre stratégie de développement de la formation professionnelle à l'horizon 2021, nous souhaitons aussi encourager la création de centres de formation au sein des entreprises elles-mêmes. Le rapprochement avec les acteurs économiques est enfin un moyen de renforcer les formations en alternance et l'apprentissage. Nous voudrions qu'à terme, un élève sur

deux, contre un sur cinq actuellement, puisse bénéficier de ces dispositifs.

Le renforcement des liens avec les entreprises vise-t-il aussi à améliorer le taux d'insertion des jeunes dans un pays ?

Nous souhaitons en effet porter le taux d'insertion des diplômés qui était de 54 % en 2014 à 80 % en prenant davantage en compte les besoins des entreprises. Cette politique doit nous aider à encourager les jeunes à choisir la formation professionnelle. Potentiellement, ce sont 2,4 millions de jeunes qui sont concernés.

Propos recueillis par Laurence Estival

AU SALON DE L'AGRICULTURE, MISE EN SITUATION RÉUSSIE POUR LES STAGIAIRES DE L'AFPA CORSE

Le Salon international de l'agriculture, qui se déroulait cette année du 25 février au 5 mars, est toujours une vitrine des savoir-faire. Mais il peut aussi devenir une occasion de formation, ou de perfectionnement. Rencontres avec les stagiaires de l'Afpa Corse, mobilisés dans le hall restauration.

Christelle Destombes

Q

uelque 250 couverts à assurer au déjeuner, de midi à 15h... Tel est le défi relevé par les dix-huit stagiaires de l'Afpa Corse immergés pendant dix jours au Salon de l'agriculture. Le hall 3, qui accueille les treize nouvelles régions de France, le meilleur de leurs produits et trente et un restaurants, fleure bon dès le matin un mélange d'effluves régionaux.

Au stand corse, peu avant midi, les convives s'attablent pour déguster qui, une jambonnette de volaille bastiaise à la panzetta et figue (plat du jour du 27 février) qui, un plateau dégustation de produits corses AOP (appellation d'origine protégée). Le restaurant pédagogique de l'Afpa se proclame fièrement "gastronomique", par la voix de Jean-Bernard Guerrini, qui troque pour l'occasion son rôle de directeur pour celui de patron de restaurant, derrière la caisse.

Depuis six ans, le centre Afpa d'Ajaccio Yolanda, situé à Sarrola-Carcopino, délocalise son restaurant pédagogique, qui sert d'ordinaire une vingtaine de couverts par jour, en pleine frénésie du Salon. Les stagiaires – sélectionnés selon des critères de résistance physique et nerveuse, de discipline, d'organisation, de méticulosité et d'efficacité – sont plongés dans la réalité de leur

métier et appréhendent les différentes techniques apprises en formation. Entourés par trois formateurs (deux en cuisine et un en salle), ils testent leur savoir-faire, et vivent une expérience humaine nouvelle. "À l'Afpa, les stagiaires sont mis en situation professionnelle en permanence, souligne Jean-Bernard Guerrini. Être au Salon de l'agriculture n'est qu'un exercice type de simulation. Mais c'est indéniablement un plus sur le CV..."

Dix stagiaires cuisine et huit serveurs sous pression

Pour Jean-Noël Valentini, stagiaire de 37 ans en formation depuis septembre, la sensation est un peu différente : "On a un peu la pression. J'ai déjà fait plusieurs saisons dans la restauration, et je veux me perfectionner dans ce métier. Ce qui est intéressant ici, c'est d'alterner pour que chacun puisse faire tous les postes. C'est très enrichissant et formateur. Et puis, on voit que notre cuisine fait plaisir à beaucoup de monde."

Un jour aux entrées, un autre aux plats chauds, ou aux desserts, Jean-Noël a peu le temps de profiter du Salon... De 8h du matin à 17h, l'équipe composée de dix stagiaires cuisine et de huit serveurs, s'affaire : si la majorité des plats ont été préparés en amont à Ajaccio, puis acheminés à l'aide de deux camions frigorifiques à Paris, le "frais" (les accompagnements, les entrées et les desserts) sont préparés sur place chaque jour. Et



Le 28 février au Salon, à Paris, Frédéric, l'un des stagiaires de l'Afpa Corse.



Au Salon international de l'agriculture.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'AFPA CORSE

L'Afpa Corse propose une offre de formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés sur sept sites. En 2016, elle a accompagné plus de 3 000 actifs et plus de 1 100 salariés dans leur parcours de formation qualifiante, de perfectionnement ou de transition professionnelle dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et restauration, du bâtiment, des services aux personnes, ou de la gestion des entreprises... La Collectivité territoriale de Corse finance l'ensemble des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi.

+ D'INFOS
<https://corse.afpa.fr>



Le 27 février au Salon, photo de groupe des représentants de l'Afpa Corse, en présence de Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse.



Ce module développé localement pourrait servir d'inspiration à d'autres"

Jean-François Sialelli, formateur cuisine, veille au grain : "Cette mise en situation professionnelle permet aux stagiaires de consolider leurs expériences, nous sommes habitués à le faire depuis quelques années."

Jean-Paul Gabrielli, stagiaire serveur, surveille d'un œil les déplacements des convives. À 24 ans, en formation depuis novembre, il a déjà travaillé dans l'hôtel-restaurant de son père. "Le métier entre, parce qu'avec 250 couverts par jour, on n'a pas le droit à l'erreur..."

Un module de formation spécifique à la Corse

Alexandra Fanti, manager de formation, veille au bien-être des stagiaires : une moitié des effectifs en formation hôtellerie et restauration est en effet en déplacement à Paris, l'autre en stage en Corse. Mais son rôle est plus large : "Nous avons le soutien de la Collectivité territoriale de Corse qui permet notre présence au Salon. Notre rôle est aussi de valoriser les produits AOP et le patrimoine." Particularité de la formation à l'Afpa Corse, un module d'enseignement "ambassadeurs du patrimoine" de 35 à 80 heures pour enseigner la culture corse au sens large. L'histoire, le territoire, la faune et la flore, la langue, doivent permettre à chacun des stagiaires de mieux connaître le terroir et, au final, ses produits. "Ce module développé localement pourrait servir d'inspiration à d'autres", suggère Alexandra Fanti. ●

Secrétaire confédérale en charge de la formation à la CGT, Catherine Perret a dit non à l'accord national interprofessionnel de 2013, matrice de la loi du 5 mars 2014. Ce qui n'empêche pas la confédération de contribuer à la mise en œuvre de cette réforme. Tout en faisant entendre sa singularité chaque fois que de besoin.

Elsa Sabado

CATHERINE PERRET

UNE RÉSISTANTE À LA TÊTE DU PÔLE FORMATION DE LA CGT

bio

Q

quel bilan pour le compte personnel de formation, dispositif phare de la loi du 5 mars 2014 ? La CGT a publié en janvier, sous la direction de Catherine Perret, secrétaire confédérale en charge des questions de formation professionnelle, un document d'analyse évaluant les deux premières années d'existence du CPF. *"Plus des deux tiers des formations financées dans le cadre du CPF le sont par des demandeurs d'emploi souvent contraints par Pôle emploi de mobiliser leur compte personnel, y compris a posteriori pour bénéficier des financements du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels"*, calculait notamment la confédération. Ces dispositions découlent de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, transposé par la loi du 5 mars 2014. Un Ani que la CGT n'a pas voulu signer, à l'instar de la Confédération des petites et moyennes entreprises.

Le choix de s'opposer

Retour en arrière avec la principale intéressée. Décembre 2013. Catherine Perret dirige pour la première fois une négociation d'ampleur natio-

1995
adhésion
à la CGT

2009
secrétaire
confédérale
chargée de
la formation
professionnelle

2013
conduit la
délégation qui
négocie l'Ani
formation

nale. Sur le fond, cette nouvelle réforme de la formation professionnelle franchit à ses yeux une ligne jaune. *"L'accord supprimait l'obligation légale des entreprises, soit un cadeau de 2,3 milliards d'euros aux entreprises"*, continue-t-elle de considérer.

La position de Catherine Perret et des quatre autres négociateurs nommés par le comité exécutif confédéral contredit à l'époque celle du bureau confédéral, l'échelon supérieur de la CGT. La militante succède tout juste à Thierry Lepaon, devenu secrétaire général de la centrale. Elle tient tête à l'équipe de son prédécesseur. *"Le bureau confédéral était favorable à la signature de l'accord. C'était une occasion de montrer au gouvernement de gauche que la CGT signait des accords, et de faire l'unité syndicale avec la CFDT. Nous, au pôle formation professionnelle, nous ne voulions pas signer un accord que nous estimions défavorable aux salariés. C'était un moment difficile, mais nous avons appris à être fermes"*, assume Catherine Perret.

Le fil rouge : la lutte contre la précarité

La dirigeante syndicale a l'habitude des batailles, fussent-elles minoritaires. Sa carrière syndicale commence par l'implantation de la CGT dans



“

Nous ne voulions pas signer des accords défavorables aux salariés. C'était un moment difficile, mais nous avons appris à être fermes”

son lycée général, à Nevers. Or, dans l'Éducation nationale, la Fen, puis la FSU, sont en situation monopolistique. *"En 1995, j'avais suivi de près le mouvement des cheminots. La figure de Bernard Thibault m'avait convaincue de quitter la Fen pour la CGT. Par ailleurs, la défense des précaires ne semblait pas être la priorité du syndicat de professeurs."*

Or, s'il est un fil rouge, dans la vie professionnelle de Catherine Perret, c'est celui de la lutte contre la précarité. Peut-être parce qu'elle a vu son père, ouvrier métallo et syndicaliste dans le privé, se faire régulièrement licencier, avant de mourir prématurément. Peut-être parce qu'en 1986, voyant que son engagement dans la lutte contre la loi Devaquet ne lui permettrait pas d'obtenir cette année là l'agrégation d'histoire, la syndicaliste étudiante se fait embaucher en tant que maître auxiliaire dans l'Éducation nationale avant de passer le concours. Repérée par ses dirigeants, elle monte peu à peu les échelons du syndicat, du local au national, en appro-

fondissant les thématiques : de l'éducation à la jeunesse, de la jeunesse à l'apprentissage, et de l'apprentissage... à la formation professionnelle.

Pour la "sécurité sociale professionnelle"

Non-signataire de l'accord de 2013, elle est convaincue que la formation professionnelle constitue un pilier dans la sécurité sociale professionnelle qu'elle appelle de ses vœux. *"Il y avait des points positifs dans cet accord. Nous avons donc participé aux négociations quadripartites qui ont suivi pour appuyer sur ces leviers : le compte personnel de formation et le conseil en évolution professionnelle"*, explique Catherine Perret.

Reste que la CGT s'associe aujourd'hui pleinement à la gouvernance du système de formation professionnelle. Tout en faisant entendre sa voix singulière autant que de besoin. Par exemple en s'opposant à la fusion du Copanef et du FPSPP, au nom de la défense de la spécificité de chacune des deux instances. ●

Emission
Paris est à vous,
BFM Business,
5 janvier 2017



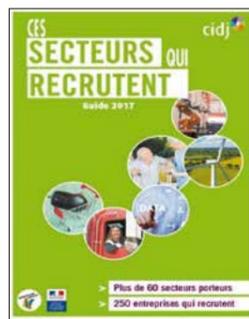
A LA TÉLÉVISION

La mise en place du conseil en évolution professionnelle

Les enjeux de la mise en place du conseil en évolution professionnelle (CEP) ont été décryptés par Sylvie Brunet, vice-présidente de l'ANDRH (Association nationale des directeurs des ressources humaines) et membre du Cese (Conseil économique, social et environnemental), Emmanuelle Maufrais, directrice de l'Agefos-PME Île-de-France et Jean Wemaëre, président de la FFP (Fédération de la formation professionnelle).

+ D'INFOS

Vidéo sur le site de la chaîne.
<http://bfmbusiness.bfmtv.com>



Paris : CIDJ,
février 2017

PUBLICATION

Ces secteurs qui recrutent

Quels sont les emplois de demain ? Quels secteurs recrutent ? Le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) publie la cinquième édition du guide annuel réalisé à partir de la veille de sa direction des ressources documentaires, des travaux prospectifs sur les métiers de France Stratégie, de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère du Travail), des observatoires de branche et des enquêtes annuelles de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) et de Pôle emploi.

+ D'INFOS

www.cidj.com



Paris :
OCDE

PUBLICATION

L'importance des compétences Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes

L'évaluation des compétences des adultes, lancée dans le cadre du programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (Piaac), vise à fournir un nouvel éclairage sur le rôle de ces compétences dans la société d'aujourd'hui et sur leur utilisation dans le cadre privé et professionnel. Elle mesure directement la maîtrise de plusieurs compétences en traitement de l'information : la littératie, la numératie et la résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique.

+ D'INFOS

www.oecd-ilibrary.org



Émission
Les experts,
France Bleu,
16 février
2017

A LA RADIO

L'apprentissage, meilleure façon d'apprendre un métier ?

Interview de Virginie Ferro, conseillère au centre d'aide à la décision de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne, et de Thierry Colmart, du CFA Santé Sciences de la vie de Reims.

+ D'INFOS

Podcast de l'émission : <https://www.francebleu.fr/emissions/les-experts/champagne-ardenne/les-experts-96>

Formation continue, tout change.
Pour tout comprendre,
votre meilleur conseiller juridique !



La référence
de plus de 10 000 professionnels
de la formation

édition
2017

FICHES
Les fiches pratiques de la formation continue
PRATIQUES

www.droit-de-la-formation.fr



Publicité

DÉCRET DU 30 JUIN 2015

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

N'attendez pas
pour vous faire
certifier,
nous avons
la solution
qu'il vous faut.

afnor
CERTIFICATION



Reconnue
par le CNEFOP

Contactez-nous sur :
www.afnor.org/certification